

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le huit juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date de la convocation :

2 juillet 2020

Date d'affichage :

2 juillet 2020

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ – Jean-Luc VALLET – Karine HUART – Adjoint
Franck CHARUEL - Anne-Marie VEILLE – Didier GOUT – Anne-Marie PLANCHAIS – Anita SEVER – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Yoann FLEURIEL – Jean-Michel SOLE – Aline JOSSE – Sophie GALLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mickaël DUFOUR (pouvoir à Karine HUART) - Nicolas HARDY (pouvoir à Catherine LÉBOUCQ) - Patricia PAUTONNIER

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Catherine LÉBOUCQ est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020
- Désignation d'un représentant au « Téléthon » (*délibération*)
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : avenant au contrat avec l'Atelier du Marais (*délibération*)
- Restauration scolaire : tarifs des repas au 1^{er} septembre 2020 (*délibération*)
- Personnel communal :
 - Avancement de grade d'un agent au 14 décembre 2020 : création du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
 - Modification du temps de travail hebdomadaire sur un grade d'adjoint technique territorial (*délibération*)
- Redevance d'occupation temporaire du domaine public (commerces ambulants...) (*délibération*)
- Décision modificative n°2 du budget primitif 2020 (*délibération*)
- Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020 sur le projet « photovoltaïque » et orientation à prendre
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au « téléthon »

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire propose au vote la désignation d'un(e) représentant(e) au « Téléthon ». Celui-ci représentera la commune auprès de l'AFM-TÉLÉTHON dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de cet évènement.

Est candidat : Jean-Michel SOLÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Michel SOLÉ comme représentant au « Téléthon ».

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : avenant au contrat avec l'Atelier du Marais

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Pour tenir compte des évolutions intervenues au cours de la définition du projet de révision générale du PLU, une prestation complémentaire est nécessaire pour mener à bien la finalisation du dossier.

Des adaptations et des amendements sont à apporter au projet pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) émis au cours de la consultation et des conseils du bureau d'études.

Monsieur le Maire propose alors d'accepter l'avenant n°1 au marché avec l'ATELIER DU MARAIS et le cabinet URBA (sous-traitant) :

Tranche ferme :

| | | | |
|----------------------------|-------------------|----------|-------------------|
| Marché initial | 20.500,00 € HT | / | 24.600,00 € TTC |
| Avenant n°1 proposé | + 2.500,00 | / | + 3.000,00 |
| | ----- | | ----- |
| Nouveau montant | 23.000,00 € HT | / | 27.600,00 € TTC |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché initial avec l'ATELIER DU MARAIS et le cabinet URBA (sous-traitant), d'un montant de 2.500,00 € HT / 3.000,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents nécessaires et notamment l'avenant à passer avec l'ATELIER DU MARAIS.

Restauration scolaire : tarifs des repas au 1^{er} septembre 2020

Présentation : Catherine LEBOUQCQ – Adjointe

Catherine LEBOUQCQ, Adjointe, précise que le contrat entre la commune et la société RESTORIA qui assure la fourniture des repas à l'école publique et à l'ALSH, prévoit une révision annuelle des prix, indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 1763856.

Cette année, cette évolution correspond à une hausse de 1,795 %.

Nouveaux tarifs (à l'élément) applicables au 1^{er} septembre 2020 (tarifs 2020-2021):

| | Repas enfant | | Repas adulte | |
|----------------------|--------------|-------|--------------|-------|
| | HT | TTC | HT | TTC |
| Entrée | 0,210 | 0,221 | 0,262 | 0,276 |
| Plat protidique | 1,513 | 1,596 | 1,929 | 2,035 |
| Légume | 0,408 | 0,431 | 0,534 | 0,564 |
| Fromage | 0,232 | 0,245 | 0,294 | 0,310 |
| Dessert | 0,287 | 0,303 | 0,359 | 0,379 |
| Pain | 0,146 | 0,154 | 0,146 | 0,154 |
| Pique-nique sandwich | 2,795 | 2,949 | 3,524 | 3,718 |
| Pique-nique salade | 2,650 | 2,795 | 3,379 | 3,564 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2020, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Il est aussi précisé que le coût de revient du repas n'est pas totalement pris en charge par la participation des familles. Par exemple, en 2019, le prix de revient pour un repas « enfant » s'élevait à 4,72 € alors que le prix facturé aux familles était de 3,65 € pour un enfant de Javené et de 4,35 € pour un enfant « extérieur ».

Certains pensent qu'il serait bien de faire passer cette information, d'une prise en charge par la commune d'une partie du coût du repas, aux familles.

Personnel communal : création d'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Au vu du tableau d'avancement de grade 2020, un agent sur le grade d'Adjoint technique territorial peut bénéficier d'un avancement sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 14 décembre 2020.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 mai 2020, Monsieur le Maire propose de créer le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, avec pour date d'effet, le 14 décembre 2020, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un agent de la collectivité remplissant les conditions nécessaires d'avancement de grade ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de fixer la date d'effet de cette décision au 14 décembre 2020 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail sur un grade d'adjoint technique territorial

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre d'un recrutement suite à un départ à la retraite prévu au 31 juillet 2020, Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste sur un grade d'Adjoint technique territorial, qui a été fixée, par délibération n°2003.VIII.21 en date du 27 octobre 2003, à 33,64 heures par semaine soit 96,11 % d'un temps complet.

Il est proposé de fixer la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 100 % (temps complet) et à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste sur un grade d'Adjoint technique territorial, actuellement fixée à 96,11 % d'un temps complet ;
- de fixer la nouvelle durée hebdomadaire de travail de ce poste à 100 % (temps complet) ;
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1^{er} septembre 2020 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Redevance d'occupation temporaire du domaine public (commerces ambulants...)

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 89-08 en date du 14 décembre 2011, décidant de la création d'une redevance pour occupation privative du domaine public. Une occupation qui ne peut être que temporaire, précaire et révocable.

Cette redevance est applicable à tous les commerçants ambulants, comme les pizaiolos présents sur la place du kiosque, le mardi et le jeudi soir.

Le tarif a été fixé à :

- 2,00 € par mètre, jusqu'à 6 mètres linéaires d'emprise
- + 0,50 € par mètre supplémentaire.

Par contre, la délibération ne précise pas la durée d'application de ce tarif.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération complémentaire afin de préciser que ce tarif est applicable par jour de présence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération n°89-08 du 14 décembre 2011 en précisant que le tarif fixé est applicable par jour de présence ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Décision modificative n°2 du budget primitif 2020

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique à l'école publique, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de transférer des crédits de l'opération 11 (grosses réparations des bâtiments communaux) à l'opération 17 (école publique), comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement - dépenses :

| | | |
|--------------------------|---|---------------|
| Opération 11 - art. 2313 | : | - 19.000,00 € |
| Opération 17 - art. 2313 | : | + 19.000,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la décision modificative n°2 du budget primitif 2020 de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Projet « photovoltaïque »

Monsieur le Maire rend compte brièvement de la réunion du 29 juin dernier, avec le bureau d'études, Cohérence Energies, chargé de l'étude de faisabilité du projet.

Suite à cette étude, il faut maintenant se poser la question de la poursuite ou pas du projet.

Un débat s'instaure. Certains élus s'interrogent quant à l'engagement financier pour la commune, sur l'aspect écologique du projet (provenance des matériaux, recyclage des panneaux...).

Côté financier, il est clairement répondu que la commune ne peut de toute façon pas porter un tel investissement seule et qu'il sera nécessaire de faire appel à des investisseurs extérieurs.

Il est finalement décidé de continuer à s'informer sur le sujet (près d'autres communes, de sociétés spécialisées dans le domaine...).

Questions diverses

Argent de poche : Anne-Marie VEILLÉ, conseillère déléguée à la jeunesse, précise qu'il y a 9 jeunes d'inscrits, pour des chantiers qui vont être organisés sur la période du 17 au 28 août 2020.

Il est fait un tour de table afin de connaître les élus qui se portent volontaires pour l'encadrement, ce qui va permettre de planifier les chantiers, de fixer les créneaux, qui seront par la suite proposés aux jeunes.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 26 août 2020 à 20 h 00
OU mercredi 2 septembre 2020 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mi-août ?
- Commission communication : lundi 17 août 2020 à 18 h 30
- Commission urbanisme : lundi 7 septembre 2020 à 18 h 30
- Commission environnement : fin août ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire,
Catherine LÉBOUCQ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

